

<p>République Française Liberté – Egalité - Fraternité</p> <p>DEPARTEMENT DU CANTAL</p> <p>ARRONDISSEMENT DE MAURIAC</p> <p>CANTON D'YDES</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> <b>11 JUILLET 2019</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers en exercice</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>15</td> </tr> </table>		Nombre de conseillers en exercice	17	Présents	14	Excusés	4	Pouvoirs	2	Votants	15	<p><b>COMMUNE D'YDES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SÉANCE DU VENDREDI 19 JUILLET 2019</b></p> <p>L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le DIX-NEUF JUILLET à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL et Sindy PICARD.</p> <p><b>Étaient excusés :</b> Benoît DELAVault, Sandra LAFARGE et Sophie TOURNADRE</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Sandra LAFARGE à Suzy BOSSARD, Sophie TOURNADRE à Sindy PICARD</p> <p>Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Pauline BRETOME a été désignée secrétaire de séance.</p>
Nombre de conseillers en exercice	17											
Présents	14											
Excusés	4											
Pouvoirs	2											
Votants	15											

## *Les Elus votent une motion contre le démantèlement des services publics*

### 1. **FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE**

#### ➤ **Présentation par M. Frédéric DAUCHIER du Rapport annuel 2018 sur le prix du service public de l'eau et de l'assainissement - RPQS**

M. le Maire remercie M. Frédéric DAUCHIER d'avoir bien voulu se présenter devant l'Assemblée Municipale afin d'exposer le rapport technique qui sera transmis à l'Agence de la Police de l'eau.

Après avoir longuement entendu la présentation de M. DAUCHIER, ainsi que le bilan de fonctionnement de la STEP mise en service depuis 2012, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport pour l'année 2018.

#### ➤ **Attribution du marché « aménagement de la Rue Frédéric Mistral » / Rapporteurs : Guy LACAM et René BERGEAUD**

M. le Maire rappelle qu'une procédure MAPA a été engagée pour l'aménagement de la Rue Frédéric Mistral.

Une seule offre est parvenue inférieure à l'estimation. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 04 Juillet 2019, en présence de Cantal Ingénierie et Territoires, pour analyser la proposition.

Au vu de cette candidature et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché à la Société R.M.C.L. pour un montant de 196 080 € H.T.

Les réseaux seront refaits, la chaussée sera décaissée pour effectuer un profil en long correct. Les bordures et caniveaux seront posés pour faire un réel aménagement de surface, et des zones de stationnement seront réalisées sur le côté droit. Le chantier devrait commencer courant septembre 2019, et pour une durée minimum de quatre mois.

La Commune profitera de ces travaux pour mettre en place la conduite gaz. Après démarchage de GRDF auprès des riverains, il y a, à ce jour, cinq candidatures.

Une réunion préparatoire pour l'aménagement de cette rue se tiendra vendredi 26 juillet 2019 à 16h00.

#### ➤ **Demande subvention « Bonus Ruralité » auprès de la Région / Rapporteur : Guy LACAM**

Les dispositifs Bonus régionaux d'aide aux communes, initialement prévus pour trois ans (2016-2017-2018) sont reconduits pour les années 2019-2020-2021.

Ainsi, le Bonus ruralité s'adressera aux communes de moins de 2 000 habitants avec un taux minimum de subvention régionale de 50 % pour des investissements plafonnés à 150 000 €.

A ce titre, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer les dossiers suivants :

- Transition énergétique et mise en accessibilité du Centre Socio-Culturel
- Modernisation de l'équipement numérique des classes du Groupe Scolaire La Fayette (acquisition de tablettes)

#### ➤ **Vente du bâtiment « Résidence La Sumène » à l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne »**

/ Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que le bâtiment « EHPAD – Résidence La Sumène » sera vendu à l'association « Les Cités Cantaliennes de l'Automne » sur la valeur résiduelle liée aux remboursements des annuités d'emprunts.

Il en va de même pour le terrain, dont le prix de vente est fixé à 30 €/m<sup>2</sup>, le terrain cédé restant à définir par le Géomètre.

L'association a donné son accord sur le prix au m<sup>2</sup>. Il reste, donc, à effectuer un bornage.

#### ➤ **Redevance de l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz / Rapporteur : Guy LACAM**

M. le Maire indique, qu'en 2015, la Commune d'Ydes a pris une délibération (n°102-2015) pour la redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de distribution de gaz.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'en faire de même pour **la redevance au titre de l'occupation permanente du domaine public communal.**

➤ **Assainissement** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'évolution du dossier d'acquisition de la parcelle ZM 88 nécessaire à la construction de la nouvelle station d'épuration « Saignes/Ydes-Bourg ».

Les propriétaires de la parcelle ZM 88 (Monsieur et Madame Jacques MARION) souhaitent un échange de terrain. Ainsi, cet échange concernera la parcelle ZM 88 avec la parcelle ZK 1 « Pré de Noulhat » dans son intégralité. Une soule de 3 000 € sera versée au propriétaire pour tenir compte des préjudices.

Compte tenu des éléments suivants : urgence à réaliser le projet pour éviter des pénalités de retard, le Conseil Municipal décide de procéder à l'échange de parcelle aux conditions ci-dessus. Vote : 15 voix pour et 1 voix contre.

➤ **Conseil Départemental du Cantal – Evolution CyberCantal Télécentres en CyberCantal Tiers-Lieux**

/ Rapporteur : Guy LACAM

Depuis plus de 20 ans, le Conseil Départemental du Cantal accompagne le déploiement des infrastructures et des usages du numérique dans le cadre de son programme CyberCantal.

Aujourd'hui, le Département poursuit son action et a souhaité impulser une nouvelle dynamique en co-construisant avec ses partenaires, la **Stratégie Départementale des Usages et Services Numériques (SDUSN)** autour d'un plan d'actions ambitieux qui conforte les opérations emblématiques de CyberCantal et propose de répondre à de nouveaux enjeux liés aux usages numériques. L'une des actions portées par la SDUSN s'articulera donc autour du dispositif **CyberCantal Télécentres** mis en place en 2007.

Compte tenu, depuis quelques années, d'une accélération des pratiques de télétravailleurs et d'une diversification des activités (flablab, coworking, hackerspace, etc.), il convient à présent d'envisager une évolution en migrant le programme CyberCantal Télécentres en **CyberCantal Tiers-Lieux**.

A cet effet, une convention de renouvellement de partenariat entre le Conseil Départemental du Cantal et la Commune d'Ydes, hébergeur d'un tiers-lieu CyberCantal, sera prochainement signée.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce changement de dénomination et autorise M. le Maire à signer la convention.

➤ **Cantal Ingénierie et Territoires – Groupement de commandes pour la mise en œuvre du règlement de défense contre l'incendie (RDDECI) – Recensement et contrôle des points d'eau incendie**

/ Rapporteur : Guy LACAM

• **Convention constitutive du groupement de commandes**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 29 juin 2018, la Commune d'Ydes adhère à un groupement de commandes créé à l'échelle de 8 Communes du secteur d'Ydes pour réaliser une opération obligatoire de recensement et contrôle des Points d'Eau Incendie.

En tant que « coordonnateur du groupement de commandes », la Commune d'Ydes engage actuellement, avec l'assistance de Cantal Ingénierie et Territoires, une consultation d'entreprises spécialisées pour la réalisation de ces contrôles : le choix du prestataire se fera fin août/début septembre 2019.

Afin de formaliser administrativement le groupement, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention constitutive.

• **Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de signer la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du recensement et contrôle des Points d'Eau Incendie. Le montant de la prestation s'élève à 333.67 € H.T. (soit 400.40 € T.T.C.).

## 2. **TRAVAUX – URBANISATION – VOIRIE – SÉCURITÉ**

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : René BERGÉAUD

• **Lotissement les Jaquilloux**

- ✓ La desserte du réseau gaz dans l'emprise du lotissement est réalisée et les coffrets sont posés en limite des lots
- ✓ Un PEHD a été mis en place sous l'entrée du lotissement en bordure de la route départementale, en prévision du raccordement définitif, pour éviter une nouvelle intervention sur la chaussée
- ✓ RMCL posera bientôt les caniveaux
- ✓ L'entreprise BOS règlera la GNT sous chaussée, mettra à niveau les ouvrages, et RMCL procédera aux enrobés à chaud 2<sup>ème</sup> semaine de septembre 2019

• **Aménagement du Terrain multisports**

- ✓ La réunion préparatoire s'est tenue en Mairie d'Ydes, le 27 juin 2019
- ✓ Les travaux d'aménagement de la plateforme doivent débuter le 5 août 2019
- ✓ Le matériel a été commandé avec un délai de fabrication de 4 semaines
- ✓ Le choix des couleurs est fait pour les éléments de la structure, il sera aux couleurs du logo de la Mairie, à savoir jaune et vert avec une petite touche de rouge
- ✓ Le matériel sera posé mi-août 2019 et la livraison est prévue fin septembre 2019 dernier délai
- ✓ Le terrain ne devra pas être utilisé tant qu'il n sera pas réceptionné

- **Aménagement des Allées du Cimetière**
  - ✓ Une réunion s'est également tenue le 27 juin 2019 en présence de RMCL pour évoquer la réfection
  - ✓ L'entreprise BOS (sous-traitante du marché RMCL) doit intervenir le 20 août 2019 pour la partie décaissement et empierrement, ainsi que pour la pose du réseau pluvial
  - ✓ RMCL doit intervenir 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre 2019 pour la pose des caniveaux et l'aménagement des surfaces
  - ✓ La livraison de l'ensemble a été fixée au 15 octobre 2019 dernier délai
  - ✓ Le chantier sera difficile, très sensible et un constat d'huissier sera prévu au démarrage
- **Signalisation horizontale**
  - ✓ Les marquages sont réalisés (bandes axiales, délimitation des stationnements, effets de signaux, stop, cédez le passage, passages protégés)
  - ✓ Restent à réaliser les bordures d'ilots dans l'Avenue Roger Besse qui seront peints, la voie d'insertion au carrefour Rue des Violettes et le passage piétons sur la route du Bois-de-Lempre
  - ✓ L'enduit a été réalisé par le Conseil Départemental sur la Rue Marmontel en raison du passage de nombreux véhicules et de la chaleur. Il y restera pendant 15 jours à 3 semaines et sera ensuite balayé.
- **Signalisation verticale**
  - ✓ Une demande de devis a été adressée au fournisseur pour modifier la signalisation d'indication dans le centre-ville
  - ✓ L'ancien panneau YDEALIS sera remplacé par la Micro-Crèche « Les P't Ydes Chérubins », et le panneau « Pôle Télémédecine » par « Accès Santé Nord Cantal »
  - ✓ 2 panneaux « Accès Santé Nord Cantal » seront rajoutés sur l'accès à la maison de retraite « Résidence La Sumène » M. le Maire rappelle que l'Association Santé Nord Cantal occupera, à titre permanent, les locaux du Pôle Prévention Santé et les organismes partenaires de la structure continueront à tenir des permanences.
- **Travaux de voirie**
  - ✓ Courant septembre 2019, une consultation sera lancée pour l'aménagement d'une zone de stationnement en bordure de la Rue du Docteur Basset 4 places de stationnement sont prévues
  - ✓ Un mur de soutènement sera également réalisé
- **Travaux divers**
  - ✓ Pose des deux panneaux lieu-dit « le Pont de Vic »
  - ✓ Ramassage des déchets verts et des encombrants
  - ✓ Fauchage des espaces communaux
  - ✓ Entretien des espaces verts
  - ✓ Prêt matériels pour les festivités

Le projet de ralentisseur au Carrefour de la Rue de la Mine, devant le PMU Vayssier, doit être revu car il peut causer une gêne pour les riverains.

Par ailleurs, il est indiqué que le sens interdit installé depuis la Rue des Lilas, en montant pour rejoindre la route du Bois de Lempre a disparu, d'autant plus que le panneau « sens interdit à 200m est toujours en place, ainsi que celui dans le sens de la descente. Enfin, Les véhicules sont de plus en plus nombreux à passer sur ce chemin.

Ce à quoi M. le Maire répond qu'il s'agit d'un acte de malveillance et indique qu'un nouveau panneau sera de nouveau installé.

### **3. PERSONNEL – ADMINISTRATION – AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### ➤ **Tableau des emplois** *Rapporteur : Guy LACAM*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois afin de procéder aux nominations au titre des avancements de grade (1 agent), des promotions internes (2 agents), ainsi que pour ouvrir un poste statutaire ou contractuel pour la filière technique en catégorie A.

Pour ce qui concerne le lancement de l'appel à candidature pour ce poste, et en raison du départ en retraite prochain de M. Guy VIGNAL, il s'agit de rechercher un collaborateur en mesure de superviser les services techniques, d'assurer des études et conduire des opérations de maître d'œuvre. La commission de recrutement étudiera les candidatures.

#### ➤ **Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural** *Rapporteur : Guy LACAM*

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre ...) et le conseil aux élus.

Le Département du Cantal ne conserverait plus que deux centres de comptabilités publiques de plein exercice (Aurillac et Saint-Flour).

La DGFIP affiche, dans le même temps, un objectif d'amélioration du service de proximité par un développement de « points de contact » (Maisons de Services Au Public (MSAP) notamment) alors que les structures locales ouvertes au public seront supprimées.

M. le Maire souligne l'intérêt pour les collectivités territoriales, notamment les plus petites, d'avoir le conseil et l'analyse du trésorier, comptable et responsable sur les finances de la collectivité.

Aussi, pour maintenir ce système qui a fait ses preuves, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE FERMEMENT** à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural,
- **EXPRIME** son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur/comptable,
- **REAFFIRME** l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales,
- **DEMANDE** le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

#### ➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire liste les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°59-2014 en date du 25 avril 2014 :

DATE	NUMERO	OBJET
06.06.2019	013-2019	Vente Consorts DURIF-RAYNAL-MERIL à M. Jean-François BENOIT – 10 Rue de la Fontaine
11.06.2019	014-2019	Vente Mme Hélène POMMARAT à M. et Mme Jean-Pierre BARBET – Rue du Coudert
18.06.2019	016-2019	Contrat de maintenance du Prologiciel Orphée pour la Médiathèque
13.06.2019	017-2019	Vente Laurent GIBERT et Nelly COMBE à Mme Laurence RODDE – Avenue Roger Besse
27.06.2019	018-2019	Vente Consorts VESCHAMBRE-DAL PONT à M. Fabien QUEUILLE – 1 Trancis
17.07.2019	019-2019	Vente héritières de M. André BESSE à M. et Mme Etienne BOSSARD – 7 Rue du Puy de Guéry

#### ➤ **Départ en retraite de Mme Claudine ULMET, agent d'accueil de la M.S.A.P.** / Rapporteur : Guy LACAM

La Communauté de Communes Sumène-Artense informe la Municipalité du départ en retraite au 31 juillet 2019, de Mme Claudine ULMET, Agent d'accueil à la Maison des Services Au Public.

Compte tenu des 21 années passées au sein des services de la Commune d'Ydes (1997-2018), et du fait du transfert de son poste auprès de la C.C.S.A. au 1<sup>er</sup> avril 2018, il vous est proposé de lui accorder, à titre exceptionnel, de lui verser 210 € sous forme de bons d'achats à valoir auprès des commerçants et artisans d'Ydes.

## 4. **JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – ACCUEIL ENFANCE**

#### ➤ **Règlement du Service Municipal 2019/2020 assuré au Groupe Scolaire La Fayette**

/ Rapporteur : La Présidente de la Commission

Compte tenu de la gestion des activités périscolaires par la Fédération Familles Rurales du Cantal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier (*suppression des parties « Garderie » et « TAP »*) le règlement du service municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette pour l'année scolaire 2019/2020. Les parties « Garderie » et « TAP » ont ainsi été supprimées.

Par ailleurs, la partie « droits et devoirs » a été allégée, et le nom du Directeur du Groupe Scolaire a été enlevé du paragraphe concernant les sanctions car ce dernier ne souhaite pas intervenir au niveau des sanctions qui pourraient être prises par la Municipalité.

Il est demandé si le personnel des écoles a été mis au courant des nouvelles dispositions pour la rentrée, à savoir que c'est Familles Rurales qui prend en charge la garderie, les TAP et le mercredi après-midi. M. le Maire répond qu'une réunion de service s'est récemment tenue aux écoles avec présentation des nouveaux plannings dès septembre 2019.

#### ➤ **A.L.S.H. d'Ydes : participation financière des communes extérieures** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que la Commune d'Ydes a sollicité les Communes extérieures, dont les enfants fréquentent l'A.L.S.H. durant les vacances scolaires, en leur proposant une convention de participation financière avec un coût horaire de 2.65 €/enfant pour l'année 2019.

Ce tarif sera révisé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre chaque année, en fonction du compte de résultat de l'année N-1 remis par Familles Rurales du Cantal à la Commune d'Ydes.

A ce jour, seules les Communes suivantes ont retourné la convention signée, et ont donc accepté cette participation : Antignac, Champagnac, Madic, Saignes et Veyrières

Les Communes de Bassignac, Le Monteil et Saint-Pierre devraient prochainement envoyer la convention signée.

Par contre, les Communes de Riom-es-Montagnes et de Sauvat ont refusé de participer financièrement.

A cet effet, il est proposé de solliciter directement les familles de ces Communes moyennant un coût horaire de 2.65 €/enfant. Cependant, Mme Corine CONSTANCIAS, Directrice de Familles Rurales est opposée à cette proposition au motif que c'est contraire à leur éthique et que la CAF (Quotient familial) ne sera pas d'accord.

Mme GATINIOL propose comme la Municipalité en avait déjà parlé, que la Commune refuse l'accueil des enfants.

M. DELAGE suggère plutôt de transmettre un document aux familles informant le coût horaire de 2.65 €/enfant. Ces dernières se rendront alors auprès de la Mairie de leur domicile avec ce papier afin de mettre leur Maire devant ses responsabilités. Ce à quoi le Conseil Municipal décide de choisir cette proposition.

## **5. CULTURE ET DEVELOPPEMENT CULTUREL**

### **➤ Destination des livres réformés de la Médiathèque d'Ydes** / Rapporteur : La Présidente de la Commission

La Médiathèque d'Ydes effectue régulièrement des opérations de « désherbage », c'est-à-dire le retrait de la mise à disposition de livres. Ces livres dits « réformés » sont actuellement stockés à la Médiathèque.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de remettre à titre gracieux ces livres réformés à la Médiathèque Départementale du Cantal ou de les détruire.

## **6. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **➤ Interventions des Présidentes et Présidents des différentes Commissions**

#### **• Commission des Affaires Scolaires** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

##### **1 – CMJ**

a) La fête des P'tits K'Ydes du 22 Juin dernier, organisée pour financer le séjour à Paris avec visite de l'Assemblée Nationale en Octobre prochain, n'a pas eu le succès escompté. On peut toutefois se féliciter de l'implication des parents qui se sont, de ce fait, auto-financés.

L'association ayant quelques réserves, en ajoutant la subvention de la Municipalité de 1 000 € qui devrait être versée prochainement, et sur proposition de Mme Suzy BOSSARD, il a été décidé de demander aux parents une participation de 30 € (sur un montant de 209 €) ; c'est une forme de remerciement pour leur participation.

De plus, pour remercier la Municipalité de sa générosité, l'Association « Les K'Ydes » a décidé de faire un don de 500 € afin de participer à la plantation des lauriers pour le labyrinthe.

b) Le projet « Nettoyons la nature » avec les Ets LECLERC annoncé pour le 27 Septembre 2019 aura bien lieu mais pas avec cet établissement et peut-être pas à cette date. En effet, il fallait s'inscrire avant le 15 Août 2019, mais malheureusement, ils ne prennent plus d'inscriptions depuis le 10 Juillet 2019, tant l'opération a eu de succès.

Dès la rentrée, un contact sera pris auprès du Directeur de l'école qui avait déjà donné son accord et inscrit 74 élèves qui seront répartis en quatre groupes pour nettoyer les quatre parcours prévus par nos jeunes élus.

Il sera demandé aux Ets Super U s'ils souhaitent participer à l'opération et s'ils fournissent un kit nettoyage. Sinon, des sacs poubelles et des gants devront être achetés.

##### **2 – ALSH**

La saison a commencé en douceur. Les effectifs remontent en cette deuxième quinzaine. Le camp prévu la semaine prochaine est composé de 15 enfants.

## **7. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **Mise en accessibilité extérieure de la Micro-Crèche « Les P't Ydes Chérubins » :**

Compte tenu de la situation de la Micro-Crèche et en conformité avec la structure intérieure, il est nécessaire de mettre en accessibilité l'extérieur dont le terrain appartient à la Commune. Pour l'instant, une dérogation a été accordée pour effectuer cette demande.

### **Biens de section : convocation électeurs de Montfouilloux :**

Pour mettre un terme à toutes ces démarches, avec l'accord des riverains, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à convoquer les électeurs de Montfouilloux et statuer une dernière fois.

### **Raccordement à la fibre**

Certains administrés ont des difficultés pour se faire raccorder à la fibre Orange. M. le Maire a entrepris des démarches auprès d'Auvergne Très Haut Débit afin de débloquer la situation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.**